

SEANCE du 14 avril 2015

Convocation le 31.03.2015

L'an deux mil quinze, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Pascal BALLOIR, Vincent LEGLANTIER, Jean-Michel CODRON, Muguette ARVOIS, Gilles LHOMME, François FERAT, Alexandre LINTZ, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Virginie BILLARD-GARNICHAT,

Absente ayant donné procuration : Virginie BILLARD-GARNICHAT a donné pouvoir à Jean-Christophe LEGLANTIER

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. Vote les comptes administratifs 2014 et approuve les comptes de gestion 2014 de la commune et du service de l'eau potable.
2. Vu les états des restes à réaliser au 31.12.2014 et les besoins recensés pour 2015, affecte respectivement les résultats 2014 aux budgets 2015 comme suit :

<u>Commune</u> :	+	33.505,35 € en affectation en réserves (recettes d'investissement)
	+	26.698,63 € en report (recettes d'investissement)
	+	223.492,37 € en report (recettes de fonctionnement)

<u>Service Eau Potable</u> :	+	33.662,91 € en affectation en réserves (recettes d'investissement)
	+	12.725,98 € en report (recettes de fonctionnement)
	-	2.600,91 € en report (dépenses d'investissement)

3. Vote les budgets 2015 qui s'équilibrent ainsi :

	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Section d'investissement</i>
<u>Commune</u> :	430.590,37 €	71.564,00 €
<u>Eau potable</u> :	18.725,98 €	44.565,91 €

4. Décide de ne pas augmenter les 4 taxes locales pour 2015 (pour la part communale). Le produit fiscal attendu est de 111.817 €. Les taux sont donc votés ainsi :
 - Taxe d'habitation : 15,29 %
 - Taxe Foncier Bâti : 15,30 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 17,57 %
 - C.F.E : 16,43 %
5. Vote les subventions 2015 pour un montant global de 2.364 €.
6. Approuve le programme d'action dans la forêt communale, proposé par l'ONF, dont le montant est estimé à 4.609,18 € HT sur un programme initialement proposé à 13.310 € HT.
En effet, depuis cet hiver, une partie des travaux d'entretien est effectuée par l'employé communal, ce qui permet de générer des économies non négligeables pour la Commune. Les conseillers, membres de la commission des bois, soulignent l'implication de François-Xavier dans ce domaine et la qualité du travail qu'il a réalisé.
7. Suite à la promotion interne et à l'avancement de grade, accordés à certains agents de la collectivité, décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'agent de maîtrise. Les agents seront nommés dans le courant de l'année 2015.
8. Décide que toutes les primes et indemnités actuellement accordées seront conservées et attribuées aux agents dès leur nomination sur leur nouveau grade.

9. Décide d'adhérer au service d'archivage électronique du Département de la Marne à titre gratuit.
10. Décide d'engager les travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif à la Mairie et de conventionner avec la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais.
11. Décide de confier au SIEM le renforcement du réseau basse tension au poste « Le Village » en aérien. Le fonds de concours versé au SIEM est estimé à 600 euros.

Questions diverses :

Devis retenu de l'entreprise COLAS d'un montant de 5.394 € HT pour les travaux d'enduisages 2015.

Trois naissances depuis le début de l'année 2015. (Lény FRICHET, Alice BOSSARD et Noé CHARBAUX) ; Rappelle qu'une somme de 20 euros est versée par la commune pour l'ouverture d'un livret de caisse d'épargne.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 12 mars 2015 organisée par les représentants des parents d'élèves de l'école de Fontaine-Denis sur les problèmes de l'incivilité des élèves.

Demande d'une professionnelle souhaitant proposer des cours d'art floral et sollicitant une salle à cet effet. Bien que la démarche soit intéressante, la réponse est défavorable, le revêtement en parquet du foyer n'est pas adapté à l'activité proposée.

Les dates des élections régionales sont fixées aux 6 et 13 décembre 2015.

Le Comité de Jumelage de Saudoy informe de l'organisation d'un LOTO le dimanche 17 mai 2015 en après-midi, au foyer.

Le Comité des Fêtes de Saudoy informe de l'organisation d'une PAELLA le samedi 13 juin 2015 au soir, au foyer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Fait à Saudoy, le 16 avril 2015

Le Maire,



M. Jean-Christophe LEGLANTIER